

**CONSEIL MUNICIPAL DE POUILLY EN AUXOIS**  
**SEANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 4 NOVEMBRE 2008 à 20 H**

Tous les conseillers sont présents

Secrétaire de séance : Karine Bassard

1. Approbation du choix de l'entreprise pour la réalisation de la station d'épuration

Madame le maire rappelle aux conseillers le déroulement de la procédure.

Après audition des entreprises concurrentes, la commission d'appel d'offres a retenu la proposition de l'entreprise MSE pour un montant de 1.115.532 € HT. En ajoutant les frais de maîtrise d'œuvre, d'assistance technique, d'étude de sol préalable, de suivi technique, de suivi béton armé, de sécurité, le total est estimé à environ 1.180.000 € HT. Les prévisions de financement laissent apparaître des possibilités de subvention à hauteur de 80%.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le choix de MSE et est d'accord pour solliciter l'aide du Conseil Général et celle de l'agence de l'eau Seine Normandie.

2. Affaires diverses

• *Maison Nicolle.*

Le conseil municipal, après visite des lieux, propose de vendre la maison d'habitation à M. et Mme Lerouge pour la somme de 10.000 € avec obligation de réaliser des travaux de sécurité sous 6 mois et de transformer la porte donnant sur la cour en fenêtre.

Le conseil municipal propose de garder l'atelier pour le détruire et l'aménager. L'aménagement fera l'objet d'une prochaine réflexion.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces 2 propositions.

• *SICECO*

Le SICECO nous a remis son devis pour l'éclairage public du parvis de l'église et des allées autour de l'église. Après réflexion, pour minimiser les coûts, le conseil municipal décide à l'unanimité de n'éclairer que le parvis de l'église pour un coût approximatif de 15.000€.

• *Gendarmerie*

Madame le maire était en réunion avec les services du département pour définir les accès de la future gendarmerie. En ce qui concerne le projet gendarmerie, une nouvelle réunion aura lieu le 17 novembre à OPH 21 pour l'examen final du projet suite aux observations de Madame le maire et de la gendarmerie. Le dossier sera ensuite validé par la Direction Générale de la Gendarmerie avant le 31/12/08. Les travaux de construction commenceront courant 2009.

• *Délégations au maire*

La sous-préfecture nous demande de préciser certaines délégations votées lors du précédent conseil. Ainsi, il est proposé que les lignes de trésorerie soient plafonnées à 500.000€, les limites fixées pour les emprunts étant fixées par le budget.

• *Recensement de la population*

Il aura lieu du 15 janvier au 14 février 2009. Il sera effectué par 3 agents.

Madame Garnier propose la création pour la durée du recensement de 3 emplois d'agents recenseurs avec une rémunération au SMIC (rémunération compensée par une dotation de recensement).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces 3 créations de poste.

- *Lotissement « Les jardins de Saint-Pierre »*  
 Sur le terrain appartenant à Monsieur Rocault situé entre la rue de la messe et la rue Notre-Dame, 11 lots seront créés par la société Capelli.  
 Il est nécessaire que les équipements et la voirie soient transférés à la commune. Il sera demandé au promoteur que les équipements soient de même qualité que ceux en vigueur dans les autres lotissements communaux.  
 A l'unanimité, le Conseil municipal est d'accord pour que Madame le maire accepte le transfert dans le domaine communal des équipements et de la voirie avec la clause ci-dessus.
- *Convention SPA*  
 Il existe une convention entre la SPA et la commune de Pouilly en Auxois depuis 1993. Les maires ont l'obligation de capturer les animaux errants, qui sont ensuite récupérés par la SPA.  
 Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour la signature de cette convention.
- *Désherbage de la bibliothèque*  
 Le désherbage de la bibliothèque consiste à retirer des rayons les ouvrages en mauvais état, ceux qui ne sont plus d'actualité ou ceux qui ne sont jamais empruntés sous réserve qu'ils aient été acquis depuis plus de 5 ans.  
 Suite à la demande d'Arnaud Rognon, sous le contrôle de la BDP, le conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour procéder au désherbage de la bibliothèque.
- *Illuminations*  
 L'objectif pour cet hiver est de progresser dans les illuminations tout en limitant les frais. Au bassin, des lucioles (ampoules LED) seront installées dans quelques arbres. La fontaine qui se trouvait auparavant sur la place ira sur le rond-point vers le gymnase et un sapin illuminé par un rideau sera érigé sur la place principale.
- *Régime indemnitaire*  
 Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder aux adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe qui ont des activités particulières (travail en hauteur, conduite d'engins de chantier, etc.....) une revalorisation de leur coefficient de régime indemnitaire de 3,5 à 7%.  
 Par 11 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal décide de passer le coefficient du secrétaire de mairie pour l'indemnité pour travail supplémentaire de 4,5 à 8%.
- *Entreprise IDS*  
 Le 28 octobre, Madame le maire, accompagnée de conseillers municipaux, a visité l'entreprise IDS implantée à Pouilly en Auxois qui invente, produit et distribue des instruments et des réactifs d'immunologie, de biochimie et d'hématologie.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.**